

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/152

Objet : Travaux de réfection de toiture

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la déclaration préalable de travaux n°032462240089

VU la demande présentée par BARRIEU FRÈRES agissant pour le compte de M. BOUYSSOU Laurent , en vue d'occuper le domaine public au droit du 1 rue Saint-Jacques, afin d'effectuer des travaux de réfection de toiture avec installation d'un échafaudage pour la période du 29/07/2025 au 15/08/2025,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : BARRIEU FRÈRES est autorisé à occuper le domaine public au droit du 1 rue Saint - Jacques, afin d'effectuer des travaux de réfection de toiture avec installation d'un échafaudage pour la période du 29/07/2025 au 15/08/2025.

Article 2 : Durant les travaux, une place de stationnement sera réservée au droit du 6 rue du Collège.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, notamment la signalisation « piétons traversez » en amont, et en aval du chantier sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 23 juillet 2025

Le Maire
Barbara NETO

